

A l'attention de tous les parents

Epalinges, le 22 août 2016

Absence d'un élève

Selon l'article 99 du Règlement d'application de la loi scolaire, alinéa 1, le directeur met en place une procédure permettant aux parents comme aux enseignants de signaler rapidement l'absence d'un élève en classe. Par conséquent, je vous remercie de signaler l'absence de votre enfant avant le début de l'école. L'annonce est quotidienne ou, lorsque c'est possible, précise la durée de l'absence.

Pour les élèves des degrés 1 à 6

A choix :

- a) téléphoner au bâtiment scolaire de l'élève concerné :
- Collège de Bois-Murat b (5P-6P) 021 557 15 50
 - Collège de Bois-Murat d (1P-2P-3P-4P) 021 557 15 71 *
 - Collège du Chaugand 021 784 24 96 *
 - Collège de la Croix-Blanche 021 784 07 13 *
 - Collège du Grand-Chemin 021 784 17 16 *
 - Collège de l'Ofréquaz 021 784 08 00 *
 - Collège du Village 021 784 28 79 *

* Ces bâtiments sont équipés d'un répondeur. Les parents qui appellent laissent un message avec le nom de l'enfant et celui du maître concerné. Le répondeur est relevé le matin et l'après-midi avant le début des cours et le maître concerné est averti directement.

- b) transmettre un message écrit par l'intermédiaire d'un camarade de classe ;
- c) téléphoner ou laisser un message au maître en fonction des coordonnées privées et indications que ce dernier aura bien voulu transmettre aux parents.

Pour les élèves des degrés 7 à 11

Téléphoner au secrétariat de l'établissement : 021 557 15 50.

Les maîtres et la direction remercient les parents qui, en appliquant ces consignes, contribuent ainsi à la sécurité des enfants.

Pierre-Alain Mellina
Directeur